

Le tableau suivant présente les services offerts dans l'ensemble de la province. En ce moment, les services offerts au Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF) au palais de justice de Saint John et au palais de justice de Moncton sont destinés uniquement aux personnes qui habitent dans la conscription judiciaire de Saint John et de Moncton.

Type de service	Comment y accéder																				
<p>Site Web de Droit de la famille NB Ce site Web vise à faciliter l'accès au système juridique en droit de la famille.. Il comprend des publications, des vidéos, des guides pratiques et des formulaires en droit de la famille qui sont annotés et peuvent être remplis par voie électronique. Créé par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ).</p>	<p>www.droitdelafamilienb.ca Courriel : info@droitdelafamilienb.ca</p>																				
<p>Ligne d'information sans frais sur le droit de la famille Une ligne sans frais gérée par le SPEIJ-NB. Les agents fournissent des renseignements généraux sur le droit de la famille et expliquent les formulaires et le déroulement du processus judiciaire.</p>	<p>Appelez sans frais : 1-888-236-2444 Ouverte du lundi au vendredi, de 8h 30 à 16h 30. Extérieur de la province : 1-506-453-5369</p>																				
<p>Centre D'information sur le droit de la famille (CIDF)- Palais de justice de Moncton Le CIDF offre des services dans la conscription judiciaire de Moncton qui inclure les comptés d'Albert, de Westmorland et de Kent. Le CIDF offre au grand public une variété de renseignements et de ressources sur le droit de la famille et des renvois vers d'autres services. Il est possible d'y prendre rendez-vous avec un médiateur en droit de la famille, un avocat-conseil en droit de la famille ou un avocat-conseil de triage en droit de la famille.</p>	<p>Pour obtenir un rendez-vous, appelez au : 856-2307 Visitez le CIDF : Situé au palais de justice de Moncton, au 157, Blvd Assumption, 1e étage, Moncton, NB E1C 0R2 Ouvert du lundi au vendredi, de 8h 30 à 16h 30.</p>																				
<p>Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF) Le CIDF offre des services dans la conscription judiciaire de Palais de justice de Saint John qui inclure les comptés de Charlotte, de Kings et de Saint John. Le CIDF offre au grand public une variété de renseignements et de ressources sur le droit de la famille et des renvois vers d'autres services. Il est possible d'y prendre rendez-vous avec un médiateur en droit de la famille, un avocat-conseil en droit de la famille ou un avocat-conseil de triage en droit de la famille.</p>	<p>Pour obtenir un rendez-vous, appelez au : 658-2261 Visitez le CIDF : Situé au palais de justice de Saint John, au 10, place Peel, 2^e étage Ouvert du lundi au vendredi, de 8h 30 à 16h 30.</p>																				
<p>Avocats-conseils en matière de droit de la famille Un service offert dans l'ensemble de la province qui est disponible aux personnes qui vivent à l'extérieur d'une région avec un CIDF par le ministère de la Justice et du Procureur général du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB). Des avocats offrent des renseignements juridiques généraux sur le droit de la famille pendant une période maximale de deux heures. Ils peuvent expliquer ce à quoi il faut s'attendre du processus judiciaire et aider les clients à comprendre les formulaires judiciaires.</p>	<p>Pour obtenir un rendez-vous, appelez sans frais : 1-855-266-0266</p>																				
<p>Médiation familiale Les médiateurs en droit de la famille aident les clients à régler des questions liées au rôle parental, à la séparation et au divorce. Les services de médiation sont des services payants. Les frais sont souvent partagés entre les deux parties. Vous pourriez souhaiter retenir les services d'une personne qui possède des certifications professionnelles délivrées par un organisme comme Médiation familiale Canada, le Barreau du Nouveau-Brunswick ou l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Consultez la rubrique Médiation dans les pages jaunes.</p>																				
<p>Aide juridique en matière de droit de la famille Ce service est offert par la CSAJNB. Il aide les personnes à faible revenu aux prises avec certaines questions de droit de la famille. La priorité est accordée aux cas qui sont jugés urgents ou qui peuvent avantager directement les enfants. Une évaluation des moyens financiers détermine l'admissibilité aux services offerts.</p>	<p>www.legalaid-aidejuridique-nb.ca Contactez le bureau de l'Aide juridique de votre région:</p> <table border="0"> <tr> <td>Bathurst</td> <td>546-5010</td> <td>Moncton</td> <td>853-7300</td> </tr> <tr> <td>Campbellton</td> <td>753-6453</td> <td>Saint John</td> <td>633-6030</td> </tr> <tr> <td>Edmundston</td> <td>735-4213</td> <td>Tracadie-Sheila</td> <td>395-1507</td> </tr> <tr> <td>Fredericton</td> <td>444-2777</td> <td>Woodstock</td> <td>328-8127</td> </tr> <tr> <td>Miramichi</td> <td>622-1061</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Bathurst	546-5010	Moncton	853-7300	Campbellton	753-6453	Saint John	633-6030	Edmundston	735-4213	Tracadie-Sheila	395-1507	Fredericton	444-2777	Woodstock	328-8127	Miramichi	622-1061		
Bathurst	546-5010	Moncton	853-7300																		
Campbellton	753-6453	Saint John	633-6030																		
Edmundston	735-4213	Tracadie-Sheila	395-1507																		
Fredericton	444-2777	Woodstock	328-8127																		
Miramichi	622-1061																				



Type de service	Comment y accéder
<p>Pour l'amour des enfants Un programme d'information sans frais, offert en deux séances, pour les parents qui vivent séparément. Présenté par le ministère de la Justice et du Procureur général du Nouveau-Brunswick. Les professionnels bien informés dans le domaine de la séparation et le divorce animent ces sessions. Des présentations vidéos sont au programme et les participant-e-s recevront une trousse d'information ainsi qu'un certificat attestant de leur assistance.</p>	<p>Pour s'inscrire, appelez sans frais : 1-888-281-8081</p> <p>ou par courriel: PADE@gnb.ca</p> <p>(Il faut absolument s'inscrire pour y prendre part.)</p>
<p>Le Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien (BEOS) Le BEOS est un programme du ministère de la justice et du Procureur général du Nouveau-Brunswick qui est responsable de la collection de la pension alimentaire pour enfants et conjoint. Le BEOS prendra l'action nécessaire pour surveiller les dossiers de soutiens et prendra l'action nécessaire si les paiements sont en défaut.</p>	<p>Appelez la ligne info sans frais 24 heures sur 24, au : 1-888-488-3767 pour obtenir de l'information sur votre dossier.</p> <p>Les clients de la région de Fredericton peuvent composer le 444-3767</p> <p>Les clients de l'extérieur du Nouveau-Brunswick peuvent appeler au 1-506-444-3767* (des frais interurbains s'appliqueront)</p> <p>Unité centrale des paiements : 1-506-444-4131</p> <p>BEOS (renseignements généraux): Appelez la ligne d'information sans frais, 24 heures, au 1-844-673-4499</p> <p>Site web- www.gnb.ca/beos (Enregistrer pour avoir accès à votre dossier)</p>
<p>Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal (PAEOT) Un programme de subvention visant à réduire, pour les parents, le coût d'une évaluation professionnelle ordonnée par le tribunal dans les affaires contestées de garde ou de droits de visite. Le programme est géré par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique. L'admissibilité à une aide partielle ou totale dépend du revenu.</p>	<p>Des formulaires pouvant être remplis par voie électronique se trouvent à l'adresse : www.droitdelafamillenb.ca</p> <p>pour plus de renseignements, veuillez contacter par courriel: PAEOT@gnb.ca Ou, appelez sans frais : 1-888-236-2444</p>
<p>Naviguer le système de justice en droit de la famille : Ateliers pour les plaideurs sans avocat Des ateliers d'une durée de deux heures sont offerts à différents endroits de la province. Ils peuvent aider les personnes qui gèrent elles-mêmes leurs questions de droit de la famille à comprendre les enjeux à ce sujet ou à obtenir des renseignements sur la procédure concernant la façon de remplir des formules en cas de divorce non contesté ou de modification d'une ordonnance de prestation de soutien pour enfants. Ces ateliers sont offerts grâce à une initiative du SPEIJ-NB et à l'aide d'avocats pratiquant le droit de la famille.</p>	<p>Pour s'inscrire, visitez le site Web Droit de la famille NB : www.droitdelafamillenb.ca – et cliquez sur « Ateliers en droit de la famille »</p> <p>Ou, appelez sans frais : 1-888-236-2444 (Il faut s'inscrire à l'avance.)</p>

Barreau du Nouveau-Brunswick

Le Barreau se charge de la réglementation des avocats pour la protection du grand public. Il ne fournit pas de conseils en droit de la famille ni de services juridiques.

Le site Web du Barreau fournit une liste d'avocats qui sont titulaires d'une licence leur permettant d'exercer au Nouveau-Brunswick, sous la rubrique Répertoire des avocats. Vous pouvez vérifier le statut d'un avocat ou trouver un avocat dans une certaine localité. Vous pouvez également trouver des avocats qui exercent en droit collaboratif. C'est à dire que vous et votre avocat travaillerez en équipe avec votre ancien conjoint et son avocat afin de trouver la meilleure solution possible pour vous deux et pour vos enfants. Le Barreau offre également de l'information sur la façon de déposer une plainte à l'égard de la conduite d'un avocat ou de faire réviser la facture d'un avocat. Le personnel du Barreau ne peut pas vous fournir de conseils, vous représenter ou vous aider à intenter une poursuite contre un avocat.

Consultez le site Web du Barreau à l'adresse
www.lawsociety-barreau.nb.ca
ou appelez au **1-506-458-8540**

